

**COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

1210th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 10 December 1987

President: Mr. Laurits TOERNAES  
Minister for Agriculture  
Kingdom of Denmark

The official press release was unavailable. A summary of the meeting has been reproduced from the Bulletin of the European Communities, No. 12-1987

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
1210th Brussels 10 December	Agriculture	Mr Tørnæs	Mr Andriessen	Swine fever: adoption of decision <sup>7</sup> Trade in certain animals and their meat as referred to in Article 7 of hormones Directive Pesticide residues Beef/veal: Community tariff quotas <sup>7</sup> Rice Structures Free food operation: adopted <sup>7</sup>

## Council

2.1.201. The Council met on 10 December under the presidency of Mr Tørnæs, the Danish Minister for Agriculture. This meeting was devoted solely to routine business and did not deal with the current major issue of 'agricultural stabilizers',<sup>5</sup> since this remains the responsibility of the Heads of State or Government following the Copenhagen Summit.

On 7 December the Commission had officially announced that it was withdrawing the compromise suggestions put forward in Copenhagen so as to assist the Danish Presidency and that it was sticking for the present to its initial proposals, while reserving the right to amend them in certain respects.

## Free food

2.1.202. The Council unanimously adopted<sup>6</sup> the scheme proposed by the Commission for the distribution of free food.<sup>7</sup>

This Decision introduces a permanent scheme whereby food can be supplied from intervention stocks to assist the most deprived persons in the Community. The scheme is optional, each of the Member States being free to decide whether it wishes to operate it, though the Commission will distribute the products on the basis of information provided by Member States. For 1988, 100 million ECU will be allocated to the programme. Thereafter, the annual amount will be determined in the budget procedure.

<sup>5</sup> Bull. EC 9-1987, point 1.5.1.

<sup>6</sup> OJ L 352, 15.1.1987.

<sup>7</sup> OJ C 298, 7.11.1987; Bull. EC 10-1987, point 1.2.1 *et seq*; OJ C 5, 9.1.1988.

## Milk and milk products

2.1.219. On 10 December the Council adopted a Regulation fixing for the 1988/89 milk year the guideline figure for the fat content of standardized whole milk imported into Ireland and the United Kingdom.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> OJ L 352, 15.12.1987

## Processed fruit and vegetables

2.1.227. On 10 December the Council adopted a Regulation setting for the 1987/88 marketing year the percentages in connection with aid for products processed from tomatoes.<sup>2</sup>

2.1.231. On 10 December the Council adopted a Decision recognizing certain parts of the territory of three Member States as being officially swine fever free or swine fever free.<sup>7</sup> The regions concerned in France, Greece and the Netherlands fulfil the requirements for being recognized as officially free or free from swine fever: no case of swine fever has been detected there for more than one year, vaccination against swine fever has not been authorized for at least the last 12 months and the holdings there contain no pigs which have been vaccinated against swine fever. This recognition is intended to remove the obstacles to intra-Community trade in pigs and pigmeat between these regions and Denmark, Ireland and the United Kingdom.

<sup>1</sup> OJ L 177, 1.7.1981.

<sup>2</sup> OJ L 352, 15.12.1987.

<sup>3</sup> OJ C 18, 23.1.1988; COM(87) 658 final.

<sup>4</sup> OJ C 348, 23.12.1987; COM(87) 591 final.

<sup>5</sup> OJ L 341, 3.12.1987.

<sup>6</sup> OJ L 355, 17.12.1987.

<sup>7</sup> OJ L 353, 16.12.1987.

2.1.232. The Council invited the Permanent Representatives Committee to continue examination of the proposal for a Directive on trade in certain animals and their meat where such animals have been treated with hormones for therapeutic or zootechnical purposes.<sup>1</sup> Most delegations stressed the need to ensure that the proposed measure did not result in the ban on the use of hormones for fattening purposes being evaded. The additional period granted for further examination does not give rise to any problems, since the Council Decision of 18 November on the use of hormones for fattening purposes<sup>2</sup> means that the Member States will maintain the status quo as regards trade in meat for a further 12 months.

---

<sup>1</sup> Bull. EC 7/8-1987, point 2.1.220.

<sup>2</sup> OJ L 339, 1.12.1987, Bull. EC 11-1987, point 2.1.209.

Bruxelles, le 9 décembre 1987

433

NOTE BIO (87) 341 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. AUX Membres du Service du Porte-Parole

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 9 DECEMBRE 1987

Préparation du Conseil agricole (N. Wegter)

Les Ministres de l'Agriculture se réuniront demain dès 11h pour une session qui, normalement, ne devrait pas se poursuivre au-delà de 18h.

En effet, l'ordre du jour de cette session porte sur des points de routine, étant entendu que le grand débat actuel en matière agricole, c'est-à-dire les "stabilisateurs agricoles" restent pour l'instant du domaine des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Toutefois, en vue de la préparation du prochain Conseil européen (11 et 12 février prochains à Bruxelles), il n'est pas exclu qu'une nouvelle procédure sera définie par la Présidence danoise et surtout à partir du 1er janvier 1988, par la Présidence allemande, pour examiner ce dossier. Rappelons que la Commission a officiellement annoncé lundi dernier qu'elle retirait les suggestions de compromis qu'elle avait présentées à Copenhague "afin d'aider à cette occasion la Présidence danoise". Ceci signifie donc qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne la Commission, elle s'en tient à ses propositions initiales.

Quant à l'ordre du jour de demain, les points suivants méritent d'être mentionnés :

#### 1. Contingents d'importation viande bovine

En conformité avec les engagements de la Communauté dans le cadre du GATT, la Commission importe chaque année certaines quantités de viande bovine et de viande de buffle avec un droit réduit.

C'est dans ce contexte que la Commission propose maintenant les contingents suivants :

- pour la viande bovine congelée : 50.000 tonnes
- pour la viande bovine de haute qualité fraîche et réfrigérée (hilton beef) : 29.000 tonnes
- pour la viande de buffle : 2.250 tonnes.

Malgré le fait qu'au niveau du CSA quelques réserves ont été enregistrées, notamment sur le premier des trois volets précités, il est hautement probable que le Conseil pourra conclure définitivement demain par une décision à la majorité qualifiée.

#### 2. Peste porcine

Le Conseil doit se prononcer sur une proposition de la Commission visant la reconnaissance de certaines parties du territoire de la Communauté comme officiellement indemnes de peste porcine ou indemnes de peste porcine.

Il s'agit des régions françaises, helléniques et néerlandaises. D'une part, pour autant que dans certaines parties du territoire de ces pays aucun cas de peste porcine n'a été détecté depuis plus d'un an, que la vaccination contre la peste porcine n'a pas été autorisée au moins pendant les 12 mois précédents et que les exploitations correspondantes ne détiennent aucun porc vacciné, ces territoires peuvent être reconnus officiellement indemnes de peste porcine pour les échanges intra-communautaire. En outre, pour certaines autres parties du territoire des Pays-Bas, où aucun cas de peste porcine n'a été détecté depuis plus d'un an, ces territoires peuvent être reconnus comme indemnes de peste porcine pour les échanges intra-communautaires de viande fraîche.

Sur la base des préparations enregistrées, il semble probable qu'une décision en la matière puisse intervenir demain sans trop de difficultés.

### 3. Action "denrées alimentaires gratuites"

Ce point figure dans la liste des points A à adopter demain et revêt une importance particulière pour le grand public. Il s'agit d'une décision du Conseil relative à la proposition de la Commission de lancer une action permanente permettant la distribution gratuite des produits alimentaires provenant des stocks communautaires. En ce qui concerne les détails de la proposition de la Commission, il y a lieu de vous référer à la note P-87 du 7 octobre dernier.

Sur la base des discussions enregistrées au niveau du Conseil Agriculture du 18 novembre ainsi qu'au niveau des fonctionnaires ensuite, il est apparu que les Etats membres peuvent accepter la proposition de la Commission bien que des modifications importantes y ont été apportées :

1. L'action devrait avoir un caractère facultatif, c'est-à-dire le Conseil ne peut pas accepter l'idée de la Commission de rendre cette action obligatoire dans tous les Etats membres.

2. La distribution des produits sera effectuée par la Commission sur la base de l'information à donner par les Etats membres. Ceci implique donc que la Commission n'aura pas la faculté de sélectionner elle-même des organisations caritatives en cas de non-décision en la matière par les autorités nationales concernées.

Vu le maigre ordre du jour de demain, il ne faut donc pas exclure que la presse attachera une importance particulière à ce dossier. Rappelons que suite à la décision du Conseil de demain, il reviendra à la Commission de définir encore les modalités d'application, bien entendu en collaboration avec les Etats membres et ceci dans le contexte du Comité de gestion.

Amitiés,  
G. Anoull.



Bruxelles, le 11 décembre 1987

**NOTE BIO (87) 341 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)**

Le Conseil Agriculture s'est réuni hier toute la journée jusqu'à 18h pour se pencher sur un ordre du jour relativement peu important.

Au début de la session, la Présidence a fait savoir qu'elle ne croyait pas utile de relancer à cette occasion le débat sur les stabilisateurs agricoles, ayant constaté que son compromis d'ensemble qu'elle a présenté au cours du dernier Conseil européen, n'avait pas abouti à des conclusions positives.

Aucune des délégations n'a contesté cette conclusion de procédure, la délégation allemande, anticipant son rôle de Présidence qu'elle assurera à partir du 1er janvier, ayant confirmé les dates pour les deux prochaines sessions du Conseil agriculture à savoir les 18 et 19 janvier et les 8 et 9 février. Dans les deux cas, cette même délégation a précisé qu'il n'est pas exclu que la réunion se poursuivrait une journée supplémentaire "en vue de la préparation du prochain Conseil européen de Bruxelles" (prévue pour les 11 et 12 février prochains).

En ce qui concerne les points de l'ordre du jour, les conclusions suivantes méritent d'être particulièrement commentées.

**1. Importations dans le secteur de la viande bovine**

Un consensus a été trouvé en ce qui concerne les propositions de la Commission visant les contingents d'importation pour trois catégories de la viande, à savoir la viande bovine congelée (50.000 tonnes), la viande bovine de haute qualité fraîche, réfrigérée ou congelée (29.000 tonnes) et la viande de buffle congelée (2.250 tonnes).

En ce qui concerne la répartition du contingent des 50.000 tonnes de viande bovine congelée, les suggestions de compromis de la Présidence ont été retenues de sorte que les chiffres suivants ont été formalisés :

Benelux	4.685 tonnes
Danemark	470 tonnes
Allemagne	10.705 tonnes
Grèce	1.385 tonnes
Espagne	1.445 tonnes
France	7.785 tonnes
Irlande	405 tonnes
Italie	10.185 tonnes
Portugal	-
Royaume-Uni	12.935 tonnes

**2. Politique structurelle**

Ayant constaté des réserves de plusieurs délégations vis-à-vis de la proposition de la Commission concernant la détermination nouvelle des conditions pour l'octroi des aides aux

investissements ayant pour objet une augmentation des capacités de production dans le secteur porcin, il a été convenu de proroger le statu quo pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1987. Ceci signifie donc que le nombre de places pour les porcs reste de 400 par exploitation pour pouvoir rester l'objet de l'aide aux investissements.

### 3. Questions vétérinaires

Le Conseil s'est mis d'accord sur la proposition de la Commission reconnaissant certaines parties du territoire de trois Etats membres (France, Grèce et Pays-Bas) comme officiellement indemnes de peste porcine ou indemnes de peste porcine.

Dans le premier cas, ceci signifie que un libre échange intra-communautaire en provenance de ces territoires doit être garanti tandis que pour la dernière catégorie, des échanges sont permis pour la viande fraîche.

### 4. Hormones

Aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne le débat sur la proposition de la Commission prévoyant la liberté des échanges pour les animaux traités à des fins thérapeutiques ou zootechniques. En effet, plusieurs délégations ont opposé le fait que la Commission a exclu certaines substances hormonales non naturelles (trembolone et zéranol) de la liste des produits hormonaux autorisés. Le débat a été conclu en chargeant les experts de poursuivre l'examen de la proposition en vue d'une nouvelle discussion en la matière au niveau du Conseil à un stade ultérieur. Il est à noter que ce délai supplémentaire ne pose pas de problèmes puisque la décision récente du Conseil en matière d'utilisation des hormones à des fins d'engraissement a obligé les Etats membres à maintenir la situation actuelle pour les 12 mois à venir. Cette décision porte également sur le traitement hormonal à des fins thérapeutiques ou zootechniques.

### 5. Action "denrées alimentaires gratuites"

Comme déjà prévu dans la note bio 341, le Conseil a adopté sans discussion et à l'unanimité la proposition de la Commission concernant l'action précitée. Toutefois, il est à noter que la décision finale comporte certains éléments de modification par rapport à la proposition initiale de la Commission, vous trouverez les détails dans la note IP 556 du 10 décembre 1987.

### 6. Secteur du riz

Le Conseil a accepté des propositions de la Commission portant sur le secteur du riz dont une concerne la classification du riz, et la seconde, la fixation des variétés du riz "Indica" bénéficiant de l'aide. Une telle proposition est directement liée avec les conclusions du Conseil du 30 juin 1987 en liaison avec le paquet "prix 87/88" où il a été convenu que la "fixation par le Conseil des variétés et d'autres caractéristiques complémentaires avant le 31 décembre 1987. Décision du Conseil sur la classification en même temps".

Amitiés,  
C.D. Ehlermann.



Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
1206th Brussels 7 and 16 December	Transport	Mr Christensen	Mr Clinton Davis Mr Sutherland	Large combustion plants Programme on employment creation in the environmental field: first discussion Water quality objectives for chromium Dumping of waste at sea: exchange of views Air transport: fares, capacity and market access, application of rules on competition to air transport <sup>3</sup> Negotiations with Austria, Switzerland and Yugoslavia Market access for road transport Rates for carriage of goods by road Weight and dimensions of certain road vehicles: preliminary discussion Road haulage services (cabotage) International carriage of passengers by coach and bus Transport infrastructure projects
1207th Brussels 7 December	Economic and financial affairs	Mr Simonsen	Mr Delors Lord Cockfield Mr Schmidhuber	1988 Annual Economic Report: approved <sup>4</sup> Removal of tax frontiers Proposal for 18th VAT Directive Prospectus to be published when transferable securities are offered to the public
1208th Brussels 8 December	Industry	Mr Wilhjelm	Mr Narjes Mr Sutherland Mr Schmidhuber	Steel policy: extension of quota system for certain categories of products; regional and social measures <sup>5</sup>
1209th Brussels 9 December	Budget	Mr Tygesen	Mr Christophersen	Budgetary procedure for 1988 <sup>6</sup>
1210th Brussels 10 December	Agriculture	Mr Tørnæs	Mr Andriessen	Swine fever: adoption of decision <sup>7</sup> Trade in certain animals and their meat as referred to in Article 7 of hormones Directive Pesticide residues Beef/veal: Community tariff quotas <sup>7</sup> Rice Structures Free food operation: adopted <sup>7</sup>